

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures,
le Conseil municipal de la Commune d'Arçon s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence Monsieur le Maire, Fabien HENRIET

Conseillers en exercice : 15 Date de la convocation : 18 mars 2022
Conseillers présents : 13 Date d'affichage : 28 mars 2022

Présents : Jacqueline Belot, Emmanuel Chauvin, Christophe De Dominicis, Valérie Gagelin, Michelle Girardet, Agnès Henriet, Fabien Henriet, Tanguy Laithier, Thierry Masson, Evelyne Mercier, Pierre-Marie Nicollier, Benoît Piralla, Mélanie Piralla, Adrien Roland

Excusés : Nadine Delacroix a donné procuration à Evelyne Mercier, Pierre-Marie Nicollier a donné procuration à Fabien Henriet.

Monsieur Benoît PIRALLA est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19 heures.

Ordre du jour :

1. Installation d'un distributeur à pain,
2. Présentation et vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2021,
3. Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2021,
4. Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022,
5. Présentation et vote des budgets primitifs 2022,
6. Questions diverses.

Arrivée de Christophe DE DOMINICIS

1. INSTALLATION D'UN DISTRIBUTEUR A PAIN DE-017-2022

Monsieur le 2^{ème} Adjoint expose au Conseil municipal le projet d'installation d'un distributeur à pain sur la Commune d'Arçon.

Après en avoir débattu, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise la boulangerie « L'Essentiel », 8 rue Sainte Anne de Pontarlier, a installé un distributeur de pain.

L'électricité de ce distributeur est à la charge de la collectivité.

Il sera installé à côté de la mairie, anciennement à la place de la cabine téléphone.

Arrivée de Thierry MASSON

2. PRESENTATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2021 DE-018-2022

Forêt communale	Excédent	8 554,64 Euros
Eau	Excédent	80 019,86 Euros
Commune	Excédent	905 755,92 Euros

Le Maire se retire au moment du vote.

Les résultats des comptes administratifs de l'exercice 2021 similaires aux résultats des comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

3. AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021 DE-019-2022

Après avoir examiné le compte administratif, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Forêt	40 518,46 Euros	Report en fonctionnement	8 554,67 Euros
		Report en investissement	31 963,79Euros
Eau	65 352,96 Euros	Report en fonctionnement	65 352,96 Euros
Commune	609 399,52 Euros	Report en fonctionnement	609 399,52 Euros

4. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022 DE-020-2022

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 de la façon suivante :

- Taxe foncière bâti 27,07 %,
- Taxe foncière non bâti 14,35 %,
- Cotisation Foncière des Entreprises 19,11 %.

Les taux d'imposition des taxes directes locales augmentent de 2 % par rapport à l'année 2021.

5. PRESENTATION ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022 DE-021-2022

Forêt communale	Fonctionnement dépenses	64 445 Euros
	recettes	64 445 Euros
	Investissement dépenses	92 364 Euros
	Recettes	92 364 Euros
Eau	Fonctionnement dépenses	187 266 Euros
	recettes	187 266 Euros
	Investissement dépenses	167 513 Euros
	Recettes	167 513 Euros
Commune	Fonctionnement dépenses	643 797 Euros
	recettes	1 122 273 Euros
	Investissement dépenses	1 446 943 Euros
	Recettes	1 446 943 Euros

Les budgets primitifs 2022 forêt communale, eau et commune sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

La séance est levée à 20 h 30.

Le Maire,
Fabien HENRIET